

PROCÈS-VERBAL RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Réunion du 29 avril 2026 à 15h00

Sur site

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame AZOUG Lisa, Membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,
Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collègue TAM, secrétaire adjoint,
Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collègue cadres, trésorier adjoint,
Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,
Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH filière artisanale, représentante de l'employeur sur site, mandat permanent,
Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur des Opérations.
Monsieur NAVARRI Antonin, Chargé des Ressources Humaines ALGO,

Absents excusés :

Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collègue cadres, secrétaire,
Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collègue cadres, trésorière,
Madame SERRE Laurine, Adjointe RRH ALGO,

Lisa AZOUG est nommée secrétaire de séance, en l'absence de Marie MARTINEZ

Ordre du jour :

- **Information du CSE sur la mise à jour de la politique des frais de déplacement**
- **Information du CSE sur les modalités d'accès au bâtiment l'Atrium**
- **Questions CSE :**
 1. Où en est-on du plexi qui doit être posé à la bijouterie depuis des mois ? La réponse était attendue fin mars.
 2. Les trous du « parking à clous » devaient être comblés, cela avait été acté lors de la réunion de Mars 2026 ; quand cela aura t'il lieu ?
 3. Pourquoi le site du stock n'a toujours pas d'abris fumeur ni de banc au coin fumeur ?



4. Pourrait-on prévoir un passage plus régulier des équipes de ménage à la QPF ; si les poubelles sont vidées régulièrement, le sol lui, n'est fait que très rarement.
5. Pourriez-vous installer un panneau d'affichage par site ALGO, à destination unique des communications du CSE ?
6. Les bonbonnes à eaux doivent être approvisionnées et nettoyées régulièrement. Ce point a déjà été abordé en réunion l'an dernier. Aujourd'hui, elles ne le sont toujours pas ; les salariés sont emmenés eux-mêmes à monter (par les escaliers) et nettoyer les bonbonnes (risque d'accident + impact sur leur efficacité). Quand cela va t'il changer ?
7. Pourrions-nous avoir les données relatives aux critères de la prime d'intéressement pour les mois de janvier, février et mars ?
8. Serait-il possible de nous communiquer les coordonnées des autres CSE du Pole Artisanal ?
9. Quel est le chiffre d'affaires et le résultats 2024 et 2025 d'Algo ?
10. Pourriez-vous nous communiquer la répartition 2024 et 2025 de :
 - l'augmentation, au-delà des prévisions, des coûts de production liés à la création de nouvelles capacités,
 - l'augmentation des coûts fixes nécessaire à la croissance
 - la rétrocession au client d'une partie des gains de marge liés à l'effet volumes
11. Pourriez-vous nous communiquer le bilan comptable complet de 2024 et de 2025 ?
12. Quel est le budget qui a été validé en 2026 ? Pourquoi n'avons-nous pas été consultés concernant les investissements ? Entre autres et sans que cela soit exhaustifs : Le budget de 2 millions relatif à l'Atrium ? Le déménagement de la Providence vers l'Atrium, en lui-même qui influe pourtant sur la QVT ?
13. Lors de l'annonce de la participation, il nous a été communiqué que La Direction faisait preuve de prudence et conservait des fonds pour investissements en raison du contexte actuel. Lors de contexte favorable, nos collègues parisiens ont-ils déjà bénéficié de primes de participations ?
14. Les membres du CODIR Goyard ont-ils un avantage personnel financier sur les objectifs de l'entité à laquelle ils sont rattachés ? Si oui, cela ne constitue-t-il pas un conflit d'intérêt ?
15. Serait-il possible, pour les postes qui le permettent, de travailler sur un atelier interne une à deux fois par semaine en plus de la journée en TT, lorsque celui-ci est situé plus à proximité du domicile que le site de rattachement ? Sous réserve que l'atelier ait la capacité d'accueil ? Et avec l'accord du directeur d'atelier ?

Dans ce cadre, la question de l'utilisation du véhicule personnel se pose : les salariés seraient-ils couverts en cas de trajet domicile – atelier interne, si ce n'est pas le cas, un avenant au contrat pourrait-il solutionner cette problématique ?

Par ailleurs, compte tenu du coût actuel du carburant, cette organisation permettrait de réduire certains déplacements. Au-delà de l'aspect économique, elle offrirait également la possibilité d'optimiser les temps de trajet, voire de mieux les valoriser en temps de travail.

Elle contribuerait aussi à une organisation plus efficace et équilibrée du temps de travail sur la semaine, cette possibilité pourrait présenter d'autres bénéfices : amélioration de la qualité de vie au travail, réduction de la fatigue liée aux déplacements, gain de productivité, et diminution de l'empreinte environnementale liée aux trajets.



Divers :

- Suite à l'annonce relative à la participation, certains salariés se sont rapprochés des membres du CSE, pour organiser une réunion réunissant l'ensemble des salariés. Afin de garantir l'anonymat des questions/idées, le CSE ne répondra pas à cette demande et invite chacun, à se rapprocher directement des membres du CSE s'il souhaite partager des idées.
- Le CSE a mis a dispositions des salariés, sur les panneaux d'affichages et en salle de pause, le message d'alerte qui a été communiqué à Laurent CALAQUE, Gaëlle MAILLOL et Benjamin RANG en date des 25 mars et 7 avril 2026.

Information du CSE sur la mise à jour de la politique des frais de déplacement

La Maison GOYARD a révisé sa politique de frais et a introduit trois ajouts applicables au niveau du Groupe :

- Ajout 1 : seules les dépenses liées aux déplacements sont remboursables via les notes de frais. Toutes les autres dépenses doivent, dans la mesure du possible, suivre le processus d'achat de la maison (c'est-à-dire paiement par la Finance sur facture). (Page 3)
- Ajout 2 : s'assurer que les invitations sont payées par la personne ayant le niveau hiérarchique le plus élevé parmi les participants (règle déjà existante). À titre exceptionnel, si ce n'est pas le cas, la dépense devra être validée par le N+2 (règle complémentaire). (Page 3)
- Ajout 3 : les dépenses liées à l'alcool ne sont pas remboursables, sauf pour les boissons consommées lors de repas d'affaires. (Page 13)

Des exemples ont été donnés en séance pour illustrer les cas d'usage notamment pour l'ajout numéro 1 et numéro 2.

Le terme « dans la mesure du possible » signifie qu'il pourrait y avoir des achats qui ne peuvent pas être réglés sur facture et qui devront faire l'objet d'une note de frais à titre dérogatoire.

Dans le cadre de déplacements, toutes les dépenses sont remboursées dans le respect des barèmes et modalités en vigueur dans la politique de frais.

Suite à l'information du CSE la politique de frais sera mise à jour et accessible sur Lucca.

- Information du CSE sur les modalités d'accès au bâtiment l'Atrium

Les collaborateurs travaillant au sein du bâtiment l'Atrium, ont un système d'accès par badge individuel, cet accès s'inscrit dans la politique sécurité de la Zone Lannolier.

A ce titre prochainement nous aurons le même système d'accès par badge sur le site du Stock. Le service RH est en charge de la délivrance et paramétrage des badges. L'ensemble des collaborateurs d'ALGO pourront avoir librement accès aux deux bâtiments.

Maëlle ROMERA interroge la direction concernant le badgeage des heures pour les personnes qui ne badgent pas actuellement, la direction répond que ce n'est pas envisagé.



Il s'agit uniquement une mesure permettant d'assurer la sûreté des biens et des personnes sur la Zone de Lannolier, ainsi tous les bâtiments de la Zone (stock, chablon, bâtiment 4) auront prochainement ce système d'accès par badge.

Tout le personnel ALGO aura accès aux bâtiments du Stock, à l'Atrium et au bâtiment 4 (en attendant le nouveau réfectoire qui lui aussi en sera équipé).

Il est précisé qu'une seule salle des bâtiments ALGO ne sera pas accessible à l'ensemble des salariés ALGO, il s'agit de la salle des archives du service Développement.



- Questions du CSE :

1. Où en est-on du plexi qui doit être posé à la bijouterie depuis des mois ? La réponse était attendue fin mars.

Une réunion de chantier a été effectuée le 28/04/2026 avec Philippe Wallier, Gérard Valdeyron, Marion Colette et Sébastien Bardina afin de confirmer la solution la plus adéquate. Après analyse, une solution plus qualitative et complète va être étudiée. Un go/no go sera validé pour fin mai.

Complément : Devis non validé en l'état, nous allons refaire un devis en intégrant un ajout de grilles coté visiteuse pour harmoniser l'espace de la bijouterie et en faire un ensemble propre, en profiter pour revoir le câblage électrique et ajouter les plexis sur les grilles. De nouveaux devis sont demandés, avec restitution à la direction pour fin mai et décision attendue.

2. Les trous du « parking à clous » devaient être comblés, cela avait été acté lors de la réunion de Mars 2026 ; quand cela aura t'il lieu ?

Le type de réfection du parking a été validé le 16 avril avec la direction, nous sommes en finalisation des devis des différents corps de métiers pour lancement des travaux courant juin juillet.

Concernant le trou à l'entrée du parking au niveau du portail nous allons le reboucher première semaine de mai.

Les travaux n'empêcheront pas de se garer sur le site.

Par ailleurs, Laurent CALAQUE précise qu'un ragréage solide complet du parking a été validé dans l'objectif qu'il puisse tenir sur plusieurs années. En fonction des projets de développement, dans un futur plus ou moins proche, il pourrait être étudiée la possibilité d'un parking bitumé sur le bâtiment Uccoar. Le champ des possibles est ouvert.

Lisa AZOUG questionne sur la possibilité d'installer des panneaux solaires ou des éclairages solaires ?

Laurent CALAQUE indique que dans le contexte d'incertitude de croissance que nous vivons actuellement, pour rappel nous sommes en décroissance, nous verrons comment seront distribués les espaces, le coût des éclairages solaire étant élevé. Si nous construisons un nouveau bâtiment nous aurons l'obligation de mettre des ombrières solaires ou des panneaux solaires sur les toits.

3. Pourquoi le site du stock n'a toujours pas d'abris fumeur ni de banc au coin fumeur ?

Il n'est pas envisagé de construire d'abri fumeur, cependant nous entendons la question et réfléchissons à aménager une zone fumeur écartée de l'entrée principale pour garantir le confort de tous et notamment des non-fumeurs à l'entrée du bâtiment.

Cette zone reste à définir, Laurent CALAQUE propose de se rendre sur place en fin de CSE pour en discuter.

Il a été acté la possibilité d'installer des bancs sur la zone dédiée mais elle ne bénéficiera pas d'auvent pour s'abriter de la pluie.

Lisa AZOUG questionne sur la possibilité d'avoir un abri vélo/moto, Laurent CALAQUE précise que la direction est en cours de réflexion d'un projet en ce sens pour le site de Lannolier. Idéalement tous les vélos seraient dans l'abri existant et nous construirions un nouvel abri pour les motos.



4. Pourrait-on prévoir un passage plus régulier des équipes de ménage à la QPF ; si les poubelles sont vidées régulièrement, le sol lui, n'est fait que très rarement.

Les services Moyens Généraux ont pris le sujet et feront un point cette semaine avec la société Carca Nettoyage pour programmer une routine de passage.

Le cahier des charges est pris en charge par le service Moyens Généraux qui s'assurera de sa bonne application ou de sa modification le cas échéant, s'il ne correspond pas au besoin.

5. Pourriez-vous installer un panneau d'affichage par site ALGO, à destination unique des communications du CSE ?

A date, il y a bien deux panneaux ou espaces distincts sur un même panneau : Direction et Syndical.

La direction questionne sur le besoin d'un panneau spécifique au CSE, le CSE précise qu'il s'agit de pouvoir afficher les offres promotionnelles du CSE, les événements ou communications du CSE à la direction et aux salariés par exemple.

Lisa AZOUG questionne sur la possibilité d'avoir des panneaux numériques. La direction trouve que c'est une bonne idée à étudier cependant ce ne sera pas possible dans l'immédiat.

Il est donc validé la mise en place d'un panneau ou espace distinct si grand panneau unique réservé au CSE.

6. Les bonbonnes à eaux doivent être approvisionnées et nettoyées régulièrement. Ce point a déjà été abordé en réunion l'an dernier. Aujourd'hui, elles ne le sont toujours pas ; les salariés sont emmenés eux-mêmes à monter (par les escaliers) et nettoyer les bonbonnes (risque d'accident + impact sur leur efficacité). Quand cela va t'il changer ?

Les moyens généraux ont fait rappel à Carca Nettoyage ainsi qu'à DAA (la société de gestion des fontaines pour qu'un nettoyage soit fait dans les jours qui viennent.

Concernant la montée des bonbonnes, la bonne pratique est la montée sur les étages via les chariots élévateurs. Nous allons nous assurer que cette règle soit bien appliquée notamment la mise sur des palettes pour faciliter les manipulations (une palette pour les bonbonnes vides et une pour les pleines).

7. Pourrions-nous avoir les données relatives aux critères de la prime d'intéressement pour les mois de janvier, février et mars ?

Le process d'obtention et de concaténation des différentes données est en cours avec les services concernés pour avoir les obtenir mensuellement, nous serons en mesure de les communiquer dès le mois prochain.

8. Serait-il possible de nous communiquer les coordonnées des autres CSE du Pole Artisanal ?

La direction aimerait connaître le besoin. Le CSE souhaite l'ensemble des coordonnées des autres CSE du pôle artisanal afin de prendre des nouvelles des autres sites. Gaëlle MAILLOL



va réunir les adresses mails des CSE et les communiquera au CSE ALGO (Sauf MIA BORSA qui n'a pas d'instance).

9. Quel est le chiffre d'affaires et le résultats 2024 et 2025 d'Algo ?

La BDESE est à jour avec le chiffre d'affaires et bénéfices pour les années 2024 et 2025.

Laurent CALAQUE rappelle les éléments chiffrés de 2024 et 2025 aux membres du CSE. Ces éléments sont réservés à l'usage exclusif du CSE et ne peuvent être communiqués plus largement. Si besoin le CSE peut questionner la direction sur ces éléments pour précisions.

10. Pourriez-vous nous communiquer la répartition 2024 et 2025 de :

- l'augmentation, au-delà des prévisions, des coûts de production liés à la création de nouvelles capacités,**

Maëlle ROMERA précise en introduction que lors d'une précédente réunion (voir PV de CSE de février) information avait été donné que les coûts de production étaient variables en fonction de la capacité et impactés par la création de nouvelles capacités. Le PV du CSE de février est repris et il est convenu qu'un nouveau point sera fait afin d'éclaircir la réponse, après relecture de la question de février, dans la cadre du CSE de mai.

En 2025 nous n'avons pas augmenté la capacité mais, au contraire, nous l'avons baissée et cela a pu entraîner des couts supplémentaires. Pour exemple, l'arrêt de 4 partenaires externes nécessaires à la préservation de nos capacités internes nous a imposé de transférer certains articles sur d'autres sites entraînant de fait des coûts de développement, formation etc... Coûts que nous ne savons à l'heure actuelle pas isoler car nous n'avons pas ce niveau de finesse.

Maëlle ROMERA questionne sur les critères de choix pour décider d'arrêter tel ou tel atelier ?

La direction précise qu'il ne s'agit pas d'une question de cout, mais de privilégier nos capacités internes ainsi que de préserver nos relations avec les ateliers avec qui nous collaborons depuis plus longtemps.

- l'augmentation des coûts fixes nécessaire à la croissance

Comme précisé dans le cadre du point précédent nous ne sommes pas en croissance mais en décroissance en 2025 il n'y a donc pas de couts fixes liés à la croissance.

Maëlle ROMERA pose la question des éventuels couts fixes liés à la décroissance.

Il n'y a pas à proprement parler de couts fixes liés à la décroissance. En revanche les coûts fixes, fixes par nature quel que soit le volume, prennent une part relative du chiffre d'affaires plus importante lorsque l'activité se réduit et impactent directement le bénéfice.

La part des couts fixes lié au volume d'activité n'est pas dissociée de celles des couts fixes nécessaires à l'amélioration de nos performances ou de celle nécessaire à la bonne gestion de l'activité.

- la rétrocession au client d'une partie des gains de marge liés à l'effet volumes

Il est rappelé comme dans le cadre des points précédents que nous ne sommes pas en croissance mais en décroissance il n'y a donc pas gains de marge liés à l'effet volumes en 2025.

Maëlle ROMERA précise qu'en fin d'année une ristourne ou remise est faite au client en lien avec le volume vendu. Elle questionne si dans la mesure où en vend moins la remise faite est moindre ?



En 2025, la rétrocession s'est faite sur des gains de productivité et de coûts pas sur les volumes car ils ont baissé. Il s'agit là d'un processus normal de fonctionnement dans un groupe ou dans une relation client-fournisseur. Chaque année nous progressons, nous faisons des gains productivité, nous maîtrisons mieux les risques. Ces gains doivent profiter à la marque et au client final. C'était déjà vrai avant quand nous n'étions pas intégrés au sein du groupe Goyard.

11. Pourriez-vous nous communiquer le bilan comptable complet de 2024 et de 2025 ?

La BDESE est désormais à jour, la direction n'a pas prévu de communiquer d'éléments financiers au-delà de ce que prévoit la BDESE. Aussi, elle invite le CSE à en prendre connaissance In Extenso. Si toutefois, le CSE a des questions, la direction reste à disposition.

Pascal HEMME précise que le CSE est en droit de faire contrôler les comptes par expert, en mandatant un expert-comptable car ils n'ont pas toutes les réponses à leurs questions.

Le CSE souhaiterait connaître « *combien l'actionnaire a pris au passage qui fait que la prime de participation est lourdement diminuée* ». L'actionnaire ne souhaite pas donner cette information d'où la demande de bilan comptable.

Laurent CALAQUE précise que les bilans seront donnés si le CSE souhaite mandater un expert et encourage le CSE à prendre connaissance en détail de la BDESE et lister ses questions qui seront remontées à la direction pour y apporter une réponse.

12. Quel est le budget qui a été validé en 2026 ? Pourquoi n'avons-nous pas été consultés concernant les investissements ? Entre autres et sans que cela soit exhaustifs : Le budget de 2 millions relatif à l'Atrium ? Le déménagement de la Providence vers l'Atrium, en lui-même qui influe pourtant sur la QVT ?

Pour mémoire, en Avril 2025, nous vous avons présenté le projet de déménagement et nous étions engagés à faire une consultation formelle lorsque le projet serait finalisé.

Elle n'a pas eu lieu, nous vous présentons à ce titre toutes nos excuses.

La direction entend le rappel du CSE sur la consultation en cas d'impact sur les conditions de travail et s'attachera à ne plus avoir de loupé.

Ida BAHAMADOU souhaiterait savoir s'il y aura un évènement de réunification pour la cohésion entre les équipes du Stock et de l'Atrium.

Laurent CALAQUE précise « qu'il n'aime pas ce terme de réunification, cela induit qu'à la fin il n'en restera qu'un. » Dans un premier temps, nous allons organiser des visites prévues par petit groupe, nous réfléchissons pour un évènement tous ensemble par la suite.

Pour le prochain CSE, la direction demande si le CSE peut prendre la température auprès des collaborateurs de l'Atrium pour voir s'ils se sentent bien, s'il leur manque quelque chose depuis leur arrivée sur le nouveau bâtiment.

13. Lors de l'annonce de la participation, il nous a été communiqué que La Direction faisait preuve de prudence et conservait des fonds pour investissements en raison du contexte actuel. Lors de contexte favorable, nos collègues parisiens ont-ils déjà bénéficié de primes de participations ?

Les filiales réunies au sein du siège social ainsi que celle en charge de la distribution France (les comptoirs) ne disposent pas d'accord de participation.



Les salariés de ces filiales n'ont jamais perçu de participation depuis leur création.

Pascal HEMME interroge si les collaborateurs de Paris n'ont reçu aucune prime. Laurent CALAQUE précise qu'en 2025 ils ont touché une prime sur le partage de la valeur (ex Prime Macron) mais pas de participation, ni d'intéressement ni de prime individuelle

Pascal HEMME précise que pour information, le partage de la valeur ajoutée est obligatoire même sur entreprise de moins de 50 salariés. Laurent CALAQUE s'engage à en parler à Benjamin RANG.

14. Les membres du CODIR Goyard ont-ils un avantage personnel financier sur les objectifs de l'entité à laquelle ils sont rattachés ? Si oui, cela ne constitue-t-il pas un conflit d'intérêt ?

Le traitement financier des membres du CODIR Goyard est un sujet parfaitement confidentiel. En revanche, il est assumé que la rémunération de certains managers, membres du CODIR ou pas, soit objectivée sur les résultats financiers de l'entreprise.

Maëlle ROMERA interroge sur la possibilité de savoir si les membres du CODIR sont objectivés sur les résultats du pôle ou sur chaque entité ?

Laurent CALAQUE précise qu'il ne nous est pas permis de l'indiquer.

15. Serait-il possible, pour les postes qui le permettent, de travailler sur un atelier interne une à deux fois par semaine en plus de la journée en TT, lorsque celui-ci est situé plus à proximité du domicile que le site de rattachement ? Sous réserve que l'atelier ait la capacité d'accueil ? Et avec l'accord du directeur d'atelier ?

Dans ce cadre, la question de l'utilisation du véhicule personnel se pose : les salariés seraient-ils couverts en cas de trajet domicile – atelier interne, si ce n'est pas le cas, un avenant au contrat pourrait-il solutionner cette problématique ?

Par ailleurs, compte tenu du coût actuel du carburant, cette organisation permettrait de réduire certains déplacements. Au-delà de l'aspect économique, elle offrirait également la possibilité d'optimiser les temps de trajet, voire de mieux les valoriser en temps de travail.

Elle contribuerait aussi à une organisation plus efficace et équilibrée du temps de travail sur la semaine, cette possibilité pourrait présenter d'autres bénéfices : amélioration de la qualité de vie au travail, réduction de la fatigue liée aux déplacements, gain de productivité, et diminution de l'empreinte environnementale liée aux trajets.

Nous comprenons l'intérêt individuel pour certains salariés mais cela revient à faire du télétravail avec un report de la contrainte de gestion sur les directeurs et les responsables (délocalisation des équipes, multiplication des visios, pertes des interactions directes, du non verbal etc...).

Si votre présence sur un site est requise sur la base d'un besoin opérationnel, il est bien évidemment que sur validation de votre manager vous puissiez vous y déplacer et y rester la demi-journée s'il le valide dans une optique d'optimisation des agendas.

L'objectif de la direction est de développer le sens collectif afin d'avoir le maximum d'échanges en présentiel y compris sur sites.

Par ailleurs, il est rappelé que le télétravail n'est pas un dû et doit faire l'objet d'une demande préalable sur Kélio et validée par le manager.



Maëlle ROMERA indique que le télétravail ne dérangeait pas lors de l'épisode COVID ou lors du déménagement de l'Atrium. Laurent CALAQUE précise qu'il s'agissait en effet de situations exceptionnelles et que l'on aurait pu imposer 3 jours de congés, ce que nous n'avons pas fait, pour des raisons de continuité de service de l'ensemble des fonctions supports. Il a été précisé que cette décision arrangeait tout le monde.
Pour rappel et symboliquement : « notre métier c'est l'artisanat, c'est terrain ».

Divers :

- Don Hub pour le CSE :

Suite à la demande qui a été faite par le CSE, nous souhaitons y répondre favorablement et donner au CSE une HUB afin de réaliser des visios dans leur salle CSE.

Il est à noter toutefois que le service informatique ALGO ne pourra pas en assurer la maintenance.

Si ok pour le CSE, nous pouvons la mettre à disposition dès à présent.

Le CSE précise qu'il aura besoin du code Wifi du Bâtiment 4. Il leur sera communiqué bien entendu en suivant.

- Mise à jour de l'affiche sur les violences intrafamiliales

Depuis plusieurs années désormais, suite à la crise sanitaire, le Pôle Artisanal s'engage dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Des mesures d'accompagnement sont en place pour les éventuels salariés qui en seraient victimes.

Sur chaque site, des référents au sein du service RH ont été formés à « la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ».

Cette formation a pour but d'accompagner les salariés ; puis d'assurer un suivi dans leur prise en charge.

Les managers ont également été sensibilisés à ce sujet par le biais d'ateliers dédiés.

Également, nous allons poursuivre la sensibilisation des équipes avec une ambition forte, que d'ici fin 2027 chacun ait pu être sensibilisé sur le sujet par le CIDFF, notre partenaire dans cette action élargie.

Par ailleurs, une campagne d'affichage avait été lancée en 2023 et sera renouvelée. Elle permet aux salariés qui le souhaitent d'avoir accès aux coordonnées de personnes qui se tiennent à leur écoute.

Gaëlle MAILLOL précise que seront organisés des ateliers de sensibilisation d'une durée de 3H sur temps de travail, les groupes seront d'environ 15 personnes entre mi 2026 et fin d'année 2027 pour l'ensemble des collaborateurs afin de poursuivre notre engagement pour cette cause.

- Enquête Octobre 2025

Un point d'étape sera fait courant mai avec le comité de pilotage pour statuer sur les actions restantes à faire notamment en termes de restitution aux équipes qui ne l'auraient pas eue et qui sont directement concernées.

- QVCT : groupes ressentant de l'essoufflement



Le constat est fait qu'il manque un échelon décisionnel suite aux groupes QVT du Stock et l'Atrium. La direction prend le point pour avoir un point dédié avec le CODIR d'ALGO chaque mois et trancher les sujets qui le nécessiteraient.

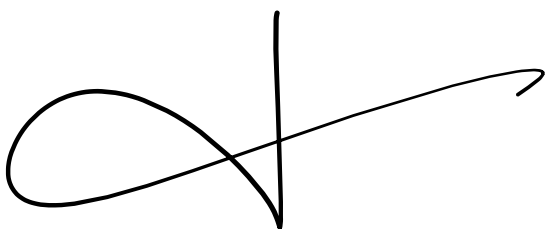
La prochaine réunion CSE aura lieu le 26 mai 2026 à 08h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h05.

Fait à Carcassonne

Le 29 avril 2026

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal



Pour le CSE
Lisa AZOUG
Secrétaire de séance



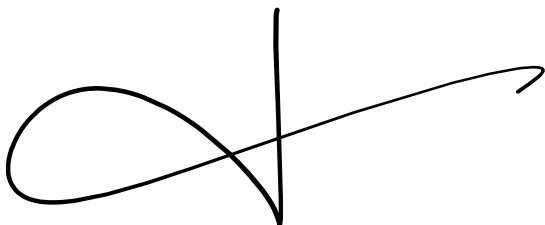
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion ordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 29.04.2026 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
6	0	0

Fait à Carcassonne
Le 29 avril 2026

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
DRH Pôle Artisanal



Pour le CSE
Lisa AZOUG
Secrétaire de séance

